



Contrat de fourniture de services



Contrat de fourniture de services

Conditions générales du contrat

Entre Mobytt S.A.S.U., dont le siège social est basé au 366 Rue d'Endoume, 13007 MARSEILLE – France Code T.V.A. : FR63485358626, adresse e-mail : contact@mobytt.fr (ci-après dénommé « **Mobytt** ») et le client ayant souscrit aux présentes conditions générales (ci-après dénommé le « **Client** » - Mobytt et le Client, ci-après dénommées conjointement les « **Parties** » et séparément la « **Partie** »).

Conditions d'utilisation

A. Mobytt est une société active dans le secteur des services de la communication et propose, en particulier, des services de messagerie au moyen de SMS, également à travers l'utilisation de pseudonymes (dorénavant aussi « **Service SMS** »), des services de messagerie au moyen d'e-mails (dorénavant aussi « **Service e-mail** ») et des services de publicité numérique ci-après dénommés conjointement le « **Service** » ou les « **Services** »), mettant à disposition des clients ayant une licence d'utilisation gratuite une plateforme personnelle à laquelle ils auront accès via le site mobytt.fr (ci-après dénommée la « **Plateforme** »).

B. Le client entend utiliser les Services offerts par Mobytt.

Ceci étant établi, les Parties conviennent de et stipulent ce qui suit.

Article 1 – Conditions d'utilisation et Annexes

1.1. Les Conditions d'utilisation, les Annexes, les conditions financières publiées sur le site mobytt.fr et toutes les commandes effectuées par le Client (ci-après les « **Commandes** ») font partie intégrante et substantielle des conditions générales du contrat (ci-après le « **Contrat** »).

Article 2 - Conclusion du contrat

2.1. Le Contrat entre Mobytt et le Client sera conclu au moyen du procédé d'enregistrement et de l'acceptation des conditions publiées sur le site mobytt.fr.

2.2. La souscription de la part du Client d'une ou de plusieurs Commandes, ayant pour objet un des Services fournis par Moby, entraîne l'acceptation intégrale et complète du Contrat.

Article 3 - Sujet

3.1. Le contrat régit la fourniture des Services effectués par Moby, dont les caractéristiques techniques sont décrites et détaillées dans la Commande en question.

Article 4 - Fourniture du Service SMS

4.1. En acceptant une Commande pour un Service SMS, Moby s'engage à fournir au Client un ou plusieurs packs SMS, que le Client s'engage à acquérir selon les conditions stipulées dans la Commande.

4.2. Le Client qui n'est pas consommateur pourra envoyer les SMS achetés en configurant comme émetteur un code alphanumérique composé de 11 caractères (dorénavant « **Pseudonyme** »). Dans un tel cas, le Client s'engage à :

- a) utiliser un Pseudonyme conformément à la loi sur les marques, à ne pas utiliser de Pseudonymes dont il n'est pas détenteur ou dont il n'a pas le droit d'utilisation légitime ;
- b) ne pas utiliser de Pseudonymes génériques (par exemple « hôtel », « restaurant », ou autres), qui priveraient le destinataire des caractéristiques distinctives de l'émetteur du message et l'empêcheraient de le reconnaître directement ;
- c) communiquer à Moby, avant de procéder à l'envoi des messages, chaque Pseudonyme qu'il compte utiliser afin de permettre à Moby de le ou les enregistrer dans la banque de données gérée par l'Autorités compétentes (« **Banque de données** »), en tenant d'ores et déjà compte du fait que si cette communication n'a pas lieu, il ne sera pas possible d'envoyer le message avec ledit Pseudonyme.

4.3. À défaut d'enregistrement du Pseudonyme dans la Banque de données, le SMS pourra être bloqué, ou envoyé avec un Pseudonyme qui aura été remplacé par un émetteur numérique assigné par Moby. Si le SMS est bloqué, le Client recevra une notification ou sera averti par un pop-up sur le site moby.fr (si le SMS a été inséré via la Plateforme) ou par un message d'erreur (si le SMS a été inséré via l'application).

4.4. Le client peut acheter :

- a) « Top » : SMS envoyés en lien avec des opérateurs de téléphonie présélectionnés par Mobyt ; pour cette typologie de SMS, il existe l'accusé de réception et le service de notifications ; ils sont fiables au plus haut degré et l'émetteur peut être personnalisé via le Pseudonyme ;
- b) « Direct » : SMS envoyés en lien avec des opérateurs de téléphonie présélectionnés par Mobyt ; pour cette typologie de SMS, il existe l'accusé de réception et le service de notifications ;

4.5. Les SMS envoyés seront progressivement soustraits des SMS disponibles dans le pack acheté par le Client, jusqu'à épuisement. Le pack SMS acheté a une validité de 24 (vingt-quatre) mois. Après ce délai, l'éventuel crédit résiduel des SMS ne sera plus disponible et ne sera pas remboursé. Mobyt se réserve le droit de désactiver le compte du Client si celui-ci n'achète pas de nouveau pack SMS dans les 24 (vingt-quatre) mois suivant l'échéance du premier délai.

4.6. Le Client pourra revendre les SMS achetés dans leur intégralité ou en partie à des tiers, en toute autonomie et à ses frais, sous réserve qu'au cas où le Client voudrait utiliser son propre Pseudonyme comme émetteur, il devra communiquer à Mobyt les données personnelles et de contact relatives à l'émetteur effectif de façon à ce que Mobyt puisse les insérer dans la Banque de données lors de l'enregistrement du Pseudonyme.

Article 5 - Fourniture d'autres Services

5.1. En acceptant une Commande pour la fourniture de Services e-mail, Landing Page et tous les autres services proposés, Mobyt s'engage à fournir au Client le service de composition et d'envoi de newsletters et de campagnes de marketing électroniques, de gestion du répertoire et de la consultation des statistiques en plus de l'éditeur pour la construction des Landing Pages et la publication des pages suivant les modalités décrites sur le site. Le Client s'engage à acheter les services aux conditions reprises sur l'offre financière se trouvant sur le site mobyt.fr et à respecter la Commande en question.

5.2 Les services sont vendus par abonnement à des coûts variables en fonction du type et de la durée du service demandé. Le Client peut utiliser les services jusqu'à l'expiration de l'abonnement, comme indiqué dans l'offre présente sur le site mobyt.fr.

Article 6 - Procédé d'enregistrement

6.1. Également dans le but de permettre l'octroi complet et correct des Services de Moby, le Client doit suivre la procédure d'enregistrement en ligne sur le site moby.fr, et dans ce cadre s'engage à fournir de manière correcte et véridique ses propres données, ainsi qu'à communiquer à Moby immédiatement et par e-mail tout changement au niveau des données personnelles communiquées précédemment.

6.2. En cas de communication incomplète, inexacte ou fallacieuse par le Client, Moby se réserve le droit de ne pas activer ou de suspendre et/ou d'interrompre le Service.

6.3. Le procédé d'enregistrement en ligne se termine par le choix d'un identifiant et d'un mot de passe qui serviront dans le futur à accéder au site moby.fr (ci-après dénommés les "**Accès** »).

6.4. Les Parties reconnaissent expressément l'insertion des Accès comme moyen unique et suffisant pour identifier le Client. Les requêtes, acceptations de Commandes et autres opérations éventuelles et activités effectuées suite à l'accès à la zone réservée du site moby.fr à l'aide des Accès du Client sont considérées effectuées par le Client.

6.5. Le Client est responsable de la conservation des Accès et s'engage à les garder secrets, à les conserver avec soin et diligence et à ne pas les confier à des tiers.

6.6. Le Client accepte et reconnaît que les enregistrements informatiques et/ou télématiques effectués par Moby et/ou par ses fournisseurs pourront être opposés et déduits devant toute Autorité compétente à toute fin probatoire en vertu et quant aux effets du présent Contrat et que sur celui-ci les Parties pourront fonder une preuve civile adéquate quant à la subsistance des relations et/ou des actes faisant l'objet d'éventuelles contestations.

6.7. Le compte enregistré sur le site moby.fr, les Accès et le présent Contrat sont d'application et valables également dans le cas où Moby fournirait des Services sur des plateformes autres que www.moby.fr, tant que celles-ci sont disponibles à Moby et à travers les propres portails d'envoi de SMS ou e-mail.

Article 7 - Revendeur

7.1. Le Client (aux fins du présent Article 7, le « **Revendeur** ») peut céder, à titre onéreux ou gratuit, les Services ou produits achetés à un tiers (ci-après dénommé le « **Client Final** »).

7.2. Le Revendeur s'engage à souscrire avec le Client Final un accord contractuel écrit qui doit mentionner expressément les éléments suivants :

- a) La cession des Services ou des produits au Client Final ne comporte aucun frais à charge de Moby ;
- b) Moby est déchargée et exempte de toute responsabilité vis-à-vis du Revendeur pour une quelconque requête du Client Final ;
- c) le Service SMS se fait via la Plateforme de Moby (tel que l'a autorisé le ministère du Développement économique - Département communications).

7.3. Le Revendeur s'engage expressément à ce que le Client Final respecte toutes les obligations, les interdictions et les engagements pris par le Revendeur envers Moby, avec le Contrat et les Commandes, ainsi que les obligations, les interdictions et les engagements découlant des dispositions légales et réglementaires. Une attention particulière, mais non-exclusive, est portée à la Politique de Confidentialité, (telle que définie à l'article 15 suivant), de l'anti-spam et de la sélection d'Alias conformément aux lois en vigueur concernant les marques de commerce.

7.4. La nomination de Moby comme Responsable Externe doit être considérée effectuée au paragraphe 15.6, aussi si le Revendeur achète les Services, et celui-ci devra à son tour être nommé responsable externe par le Client Final du traitement des données des utilisateurs finaux/destinataires des SMS et/ou des e-mails.

7.5. Le Revendeur s'engage à communiquer à Moby et à garder à jour les données du Client Final, assumant les obligations légales et contractuelles qui y sont liées et écartant expressément Moby de tout préjudice pouvant surgir dans ce cadre.

7.6. Le Revendeur s'engage expressément à ce que le Client Final respecte toutes les obligations, les interdictions et les engagements pris par le Revendeur envers Moby, avec le Contrat et les Commandes, ainsi que les obligations, les interdictions et les engagements découlant des dispositions légales et réglementaires. Une attention particulière, mais non-exclusive, est portée à la Politique de Confidentialité, (telle que définie à l'article 15 suivant), de l'anti-spam et de la sélection d'Alias conformément aux lois en vigueur concernant les marques de commerce.

7.7. Au cas où Moby communiquerait des informations pertinentes ayant pour objet les Services cédés au Client Final, le Revendeur s'engage à porter à la connaissance du Client Final lesdites informations, restant l'unique et exclusif responsable en cas de manquement d'un tel engagement.

Article 8 - Modification et suspension du Service

8.1. Mobyt se réserve le droit de modifier le présent Contrat et/ou les caractéristiques techniques du Service, les communiquant au Client via e-mail ou en les publiant sur le site mobyt.fr, prenant effet 30 (trente) jours calendaires après l'envoi ou la publication, en s'assurant de maintenir le même niveau de qualité du Service rendu.

8.2. Dans le cas où les modifications faites par Mobyt affecteraient sensiblement et de manière objective la qualité ou la quantité du Service, le Client aura la possibilité de résilier le Contrat et/ou la Commande, en informant Mobyt par lettre recommandée ou par poste électronique certifiée dans les 30 (trente) jours calendaires suivant la communication de la modification. La résiliation sera effective à partir du jour de la réception de la communication.

8.3. La procédure de remboursement mentionnée au paragraphe 15.4 du présent Contrat s'appliquera au Client ayant recours à la résiliation.

8.4. Si le recours n'est pas introduit dans les temps précisés au paragraphe 8.2, les modifications de Mobyt seront considérées comme acceptées dans leur intégralité.

8.5. En cas de manutention de la Plateforme ayant pour conséquence la suspension et/ou la limitation du Service, Mobyt veillera à la communiquer 24 (vingt-quatre) heures au préalable, soit par mail ou en la publiant sur le site mobyt.fr.

8.6. Au cas où le Service serait interrompu et/ou limité dans son intégralité ou en partie, à cause d'événements qui ne sont pas imputables à Mobyt, mais dépendant d'un cas fortuit ou de force majeure, à titre d'exemple mais non exhaustif des problèmes de réseau ou au niveau des appareils de fourniture, une interruption de l'approvisionnement d'énergie électrique ou des services effectués par les opérateurs de téléphonie, ainsi qu'en cas de modifications et/ou manutentions extraordinaires non programmables et techniquement indispensables, Mobyt n'est pas tenue d'observer les obligations de communication préalables mais, comme indiqué dans le paragraphe précédent, fera son possible pour relancer au plus vite le Service interrompu et/ou limité.

Article 9 - Obligations des Parties

9.1. Le Client s'engage à utiliser les Services de Mobyt, conformément aux lois en vigueur, en particulier, mais non exclusivement, en ce qui concerne la Politique de

Confidentialité (telle que définie à l'art. 15 ci-dessous) et en matière de spamming.

9.2. Le Client est responsable du contenu des messages SMS et/ou des e-mails envoyés à des tiers, Mobyt ne les contrôlant pas, ni avant ni après l'envoi.

9.3. Afin de pouvoir profiter des Services, le Client s'engage à utiliser des appareils et des accessoires en parfait état de fonctionnement et de manutention, desquels il est exclusivement responsable.

9.4. Mobyt s'engage à faire appel à la meilleure technologie et aux meilleures ressources à disposition pour fournir les Services.

Article 10 - Rémunération

10.1. Le Client est tenu de verser une rémunération pour le Service (ci-après dénommée la « **Rémunération** »), comme indiqué dans les conditions financières reprises sur le site mobyt.fr, ou dont il a été expressément convenu entre les Parties dans la Commande.

10.2. Sauf stipulation écrite contraire, la Rémunération inclut les coûts et honoraires, tels que par exemple les frais d'activation.

10.3. Il va de soi que, comme stipulé à l'article 7, Mobyt se réserve le droit de modifier le montant de la Rémunération si le prix à l'unité des SMS a été modifié par les opérateurs de téléphonie, communiquant ceci au Client par e-mail, avec effet 30 (trente) jours calendaires après l'envoi.

10.4. Dans le cas où, pour un des Services, les Parties se sont mises d'accord sur une application tarifaire différente de celle indiquée sur le site mobyt.fr, Mobyt a la possibilité de modifier la somme de la Rémunération, en la communiquant au Client via e-mail, avec effet 30 (trente) jours calendaires après l'envoi.

10.5. En cas de modification de la Rémunération suivant les paragraphes précédents 10.3 et 10.4, le Client a la possibilité, dans les 10 (dix) jours calendaires après avoir reçu l'e-mail de Mobyt, de résilier la Commande et/ou le Contrat, en le communiquant via lettre recommandée ou par poste électronique certifiée. La déclaration de résiliation pourra également être anticipée au moyen d'un fax ou par poste électronique, tant qu'elle est confirmée dans les 48 (quarante-huit) heures après l'envoi de la lettre recommandée. La résiliation sera effective à partir du jour de la réception de la communication.

Article 11 - Modalité de paiement

11.1. Le paiement de la Rémunération pourra se faire par carte de crédit, virement bancaire ou mandat postal, sauf dispositions contraires stipulées dans la Commande.

11.2. Les packs SMS et/ou e-mail seront disponibles dans les 24 (vingt-quatre) heures ouvrables suivant le paiement de la Rémunération.

11.3. Le paiement en ligne avec carte de crédit de packs SMS ou e-mail est sujet à des contrôles manuels de la transaction effectuée et peut engendrer un retard de la disponibilité du Service.

11.4. Le numéro de carte de crédit sera envoyé directement depuis le browser et via un canal de données chiffrées à l'aide du protocole SSL a128 bits à un serveur sûr du circuit bancaire qui vérifiera la disponibilité du crédit et communiquera le résultat au système de Mobyt. Pour que la transaction puisse être effectuée sur les systèmes du circuit bancaire, Mobyt déclare et le Client prend acte que Mobyt ne conservera pas les données de la carte de crédit du Client.

11.5. Le paiement par virement bancaire pourra également être effectué en ligne

comme suit :

- A. Objet : Achat panier n°. XXX ;
- B. Bénéficiaire : Mobyt S.A.S. ;
- C. Banque : Crédit Agricole - Caisse Régionale Alpes Provence ABI ;
- D. IBAN : FR76 1130 6000 3898 5942 2200 051 ;
- E. BIC/SWIFT : AGRIFRPP813

11.6. Suite au paiement, Mobyt veillera à rendre disponible en format électronique dans la section dédiée à cet effet de la zone réservée au Client (ou à l'envoyer à l'adresse fournie par le Client) la facture ou les autres documents fiscaux pertinents et appropriés. Mobyt se réserve le droit d'envoyer la facture sous format électronique à l'adresse e-mail fournie lors de l'achat.

11.7. Les Parties ont la possibilité de convenir par écrit que le paiement de la Rémunération se fasse pour un Service déjà effectué, après émission de la facturation détaillée du trafic SMS ou du volume des e-mails envoyés.

11.8. En cas de retard ou de paiement incomplet, Mobyt aura la possibilité de suspendre les prestations de Services, sauf la résiliation du contrat, comme prévu par l'article 14.

Article 12 - Responsabilité et dégage ment de responsabilité

12.1. Le Client déclare et reconnaît être le seul et exclusif responsable pour les activités effectuées au moyen des Services ou qui lui sont directement ou indirectement imputables, et ce même dans le cas où le Client aurait souscrit un Contrat pour des tiers l'ayant autorisé à utiliser les Services.

12.2. Le Client déclare et accepte être responsable des contenus et des communications insérées, publiées, diffusées et transmises sur ou via les Services et, pour cette raison, Mobyt ne peut être en aucun cas tenue responsable pour les erreurs illicites, pénales, civiles et administratives du Client par le biais des Services.

12.3. Le Client tient expressément indemne et dégage Mobyt :

a. de toute responsabilité liée au contenu des SMS et/ou des e-mails envoyés par et/ou au nom du Client ;

b. de toute responsabilité liée à l'utilisation et à la publicité de la ou des numération/s partagée/s ou dédiée/s, attribuée/s au Client pour le service de réception de SMS ;

c. de toute réclamation faite par des tiers et/ou par le Client, dans le cadre des procédures de récupération, de stockage, de conservation, d'accès, de diffusion et de destruction des numéros et/ou des adresses e-mail utilisés, à titre d'exemple mais sans s'y limiter, en ce qui concerne la conformité de ces activités aux lois et règlements en vigueur, y compris la Politique de Confidentialité (telle que définie à l'art. 15 ci-après) ;

d. de toute réclamation faite par des tiers et/ou des Autorités compétentes concernant l'échec possible, ou l'obtention incorrecte par les utilisateurs finaux recevant le SMS et/ou l'e-mail du consentement préalable à la réception d'un tel SMS et/ou e-mail, en conformité avec la Politique de confidentialité (telle que définie à l'art. 15 ci-dessous) et/ou les dispositions du Garant de la Politique de Confidentialité ;

e. de toute responsabilité liée au défaut d'envoi ou au retard d'envoi et/ou au défaut ou au retard de réception des SMS et/ou des e-mails, à l'exception de la faute intentionnelle de Mobyt, en cas de force majeure, d'événements dépendant de tiers, tels que l'interruption ou le dysfonctionnement des services de télécommunications, la fourniture d'électricité, la couverture des signaux, etc, d'événements causés par une utilisation impropre ou incorrecte des équipements utilisés par le Client, nécessaires à l'utilisation complète et correcte des services fournis par Mobyt, d'événements causés par le Client ou par ses collaborateurs ou auxiliaires, d'événements causés par la suspension ou l'interruption des systèmes utilisés par Mobyt, y compris sur ordre d'une autorité compétente ;

f. de toute responsabilité et de toute réclamation, également à titre d'indemnisation ou de sanction, par des tiers et/ou par les autorités judiciaires et/ou administratives compétentes pour la violation par le Client des obligations relatives à Alias ;

g. de toute responsabilité liée à la cession du Service cédé par le Revendeur au Client final, et en général, de toute réclamation faite par des tiers et/ou par le Client Final dans le cadre de l'exécution du contrat signé entre le Revendeur et le Client Final, ainsi que de toute réclamation, y compris à titre d'indemnisation ou de sanction, faite par tout tiers et/ou par les Autorités compétentes pour acte ou fait, volontaire ou de négligence, du Client final ;

h. de toute action, instance, réclamation, coûts ou dépenses, y compris les frais juridiques raisonnables, pouvant découler du non-respect par le Client, de ses obligations assumées et des garanties conférées en vertu du Contrat et liées à l'utilisation des Services par le Client.

12.4 Dans tous les cas de dégageant de responsabilité de la part de Client face à Mobyt prévus par le Contrat, le Client s'engage à verser à Mobyt, sur simple demande et dans un délai de 5 (cinq) jours calendaires à ne pas dépasser, chaque somme, incluant les éventuels coûts, même de nature légale, que Mobyt est contrainte de verser à des tiers et/ou aux Autorités judiciaires et/ou administratives compétentes pour un acte ou fait commis par le Client. À cette fin, la demande de Mobyt sera motivée et accompagnée des documents justificatifs relatifs à celle-ci.

12.5. Il reste expressément entendu entre les Parties que toutes les hypothèses d'exonération et de dégageant de responsabilité en faveur de Mobyt mentionnées plus haut ont pour but de se rapporter à tout type de dommage éventuel, direct ou indirect, y compris celui de gain manqué.

Article 13 - Durée

13.1. Le Contrat a une durée indéterminée.

13.2. La durée de chaque Commande est établie expressément entre les Parties concernées et stipulée dans la Commande.

13.3. Pour la durée du Service SMS, il est fait appel au paragraphe 4.5. Pour la durée du Service e-mail, il est fait appel au paragraphe 5.2.

Article 14 – Suspension et résiliation

14.1. Mobyt pourra suspendre la distribution des Services, c'est-à-dire résilier le Contrat et toute Commande, au moyen d'une simple communication écrite, en cas de non-respect des obligations prévues dans les articles 6 (Procédé d'enregistrement), 7 (Revendeur), 9 (Obligations de Parties), 11 (Modalité de Paiement), 12 (Responsabilités et Dégagements de responsabilités) et 15 (Traitement des données à caractère personnel et protection de la vie privée) de la part du Client.

Article 15 – Traitement des données à caractère personnel et protection de la vie privée

15.1. Aux fins du présent accord, la **Politique de Confidentialité** signifie, collectivement, toutes les Lois et réglementations applicables et en vigueur relatives à la protection des Données Personnelles, à la vie privée ou à des mesures similaires relatives à la collecte, au stockage et au traitement des Données Personnelles, y compris le Règlement de l'UE n° 2016/679 (ci-après, par souci de concision, "**GDPR**"), ainsi que les lois et réglementations en vigueur du moment, les dispositions, émises et émanant du Autorités compétentes.

15.2. Chaque partie s'engage à traiter les données personnelles de l'autre partie, conformément à la Politique de Confidentialité.

15.3. En acceptant ce Contrat, le Client autorise Mobyt à publier ses données personnelles et ses coordonnées dans la Base de Données, conformément à la Loi sur la Privacy.

15.4. Le Client déclare avoir lu et accepté la Politique de Confidentialité publiée sur le site mobyt.fr.

15.5. Mobyt ne divulguera pas à des tiers, les données et documents entrés en sa possession dans le cadre de l'exécution du Contrat, excepté les obligations de divulgation prescrites par la loi ou par ordonnance d'une Autorité Compétente.

15.6. Le Client, en tant que responsable du traitement des données, déclare et garantit qu'il a reçu le consentement préalable, requis et conforme à la Politique de Confidentialité de la part des utilisateurs finaux recevant les SMS et/ou les e-mails

(ci-après, par souci de concision, les "**Utilisateurs**"), pour la réception desdits SMS et/ou e-mails. En obtenant tel consentement, le Client déclare avoir informé les Utilisateurs qu'il pourra, pour l'envoi des communications, utiliser des services externes, tels que Mobyt.

15.7. En sa qualité de titulaire du traitement des données des Utilisateurs, en signant le Contrat, le Client désigne Mobyt qui, en signant le présent Contrat, accepte en tant que responsable externe du traitement des données des utilisateurs finaux/destinataires des SMS et/ou des e-mails (ci-après, par souci de concision, le "**Responsable externe**").

15.8. Le Client, en tant que Titulaire du Traitement, est responsable de l'accomplissement de ses obligations conformément à la Politique de Confidentialité, en particulier en ce qui concerne la communication des Données Personnelles des Utilisateurs au Responsable (y compris la fourniture de toute information, ainsi que des formulaires de consentement relatifs), et de ses décisions et actions concernant le Traitement et l'utilisation des Données Personnelles des Utilisateurs, sauf disposition contraire de la Politique de Confidentialité.

15.9. Le Client, en tant que Titulaire du Traitement, peut donner d'ultérieures instructions au Responsable, en plus de celles prévues dans le présent Contrat en référence au traitement des Données Personnelles des Utilisateurs (y compris les finalités, moyens et procédures pour l'utilisation et le traitement des Données).

15.10 Dans le cadre de l'exécution de certaines activités de Traitement pour le compte de son Client, Mobyt pourra faire appel à d'autres Responsables externes du Traitement (pour résumer, les "**Sous-traitants**"), auprès desquels Mobyt a souscrit des contrats particuliers qui prévoient les mêmes obligations en matière de protection des Données Personnelles que celles figurant dans nos Conditions Générales, de manière à ce que le Traitement soit conforme à la Politique de Confidentialité et à nos Conditions Générales. Les références des Sous-traitants mandatés, les finalités et les opérations de traitement confiées seront communiquées au Client pour toute demande adressée à contact@moby.fr. Lorsque le Sous-traitant est établi en dehors de l'Union européenne, Mobyt s'engage à respecter les dispositions prévues par les articles 44-50 du GDPR. À cet effet, étant donné qu'il est nécessaire que le transfert des Données Personnelles se fasse conformément aux clauses contractuelles figurant dans l'annexe de la décision de la Commission européenne du 5 février 2010, n. 2010/87/UE, le Client confère dès à présent à Mobyt mandat avec représentation afin qu'il puisse souscrire à ces clauses contractuelles et à la rédaction des Appendices 1 et 2 contenus dans le corps des clauses en question. Dans tous les cas, Mobyt devra respecter les instructions données par le Client.

15.11. Sans préjudice de la responsabilité du Client, en tant que Titulaire du Traitement, en ce qui concerne l'utilisation des Données Personnelles des Utilisateurs et le contenu des communications - en sa qualité de Responsable Externe, Mobyt déclare avoir pris connaissance des obligations prévues par le GDPR à sa charge, et s'engage à :

- a. traiter les Données Personnelles uniquement sur les instructions documentées du Titulaire du Traitement, et exclusivement aux fins nécessaires à l'exécution des

Services ;

- b. se conformer aux dispositions de la Politique de Confidentialité, en particulier aux dispositions sur les mesures de sécurité énoncées à l'article 32 du GDPR, en s'engageant à adopter les mesures techniques et organisationnelles, physiques et logiques, pour garantir un niveau de sécurité adéquat au risque, afin de minimiser les risques de destruction ou de perte, même accidentelle, de Données Personnelles, d'accès non-autorisé ou de Traitement non-autorisé ou non-conforme aux finalités indiquées ci-dessus ;
- c. nommer un Délégué à la Protection des Données, en vertu des articles 37-39 du GDPR ;
- d. se conformer aux dispositions du Garant pour la Protection des Données Personnelles ;
- e. traiter les Données Personnelles transmises par le Titulaire uniquement aux fins d'exécution des services requis par le Contrat et pour la durée qui y est prévue ;
- f. identifier, parmi ses collaborateurs, en les désignant par écrit, les Préposés au Traitement qui opèrent sous l'autorité directe du Responsable ;
- g. fournir périodiquement aux Préposés une formation de base en matière de Traitement des Données Personnelles ;
- h. respecter et faire respecter aux propres Préposés la confidentialité des Données Personnelles dont ils auront connaissance dans l'exécution du Contrat, et la non-divulgence ou communication des Données Personnelles à des tiers, des informations ou de la documentation acquises dans le cadre du contrat ;
- i. superviser le travail des préposés ;
- j. de coopérer activement et rapidement avec le Titulaire du Traitement, afin de satisfaire à l'obligation du Titulaire du Traitement de se conformer aux demandes d'exercice des droits de la personne concernée, dans les termes et conditions prévus par la réglementation ;
- k. au choix du Titulaire du Traitement, supprimer ou retourner toutes les Données Personnelles après la fin de la prestation des services relatifs au Traitement, et supprimer les copies existantes, à l'exception du stockage des données aux fins autorisées par la loi ;
- l. mettre à disposition du Responsable du Traitement toutes les informations permettant d'attester du respect des obligations prévues par la Politique de Confidentialité, et fournir tout élément pouvant servir à l'étude d'impact sur la protection des données et à d'éventuelles consultations préventives de la part des Autorités ;
- m. permettre et contribuer aux activités de révision, y compris les inspections, effectuées par le Titulaire du Traitement ou par un autre sujet désigné par le Titulaire du Traitement ;
- n. vérifier l'activité des Sous-traitants, notamment au moyen d'éventuelles inspections, menées à notre initiative ou à la demande du Client ;

- o. informer immédiatement le Titulaire du Traitement si, selon lui, une instruction viole la loi sur la protection de la vie privée.
- p. en cas de violation des Données Personnelles (dite Data Breach), informer sans délai le Client, en précisant les circonstances (nature de la violation, catégorie et nombre approximatif d'intéressés, catégorie et nombre approximatif d'envois), ses conséquences probables, ainsi que les mesures adoptées ou proposées pour remédier à la situation et, le cas échéant, pour en réduire les éventuels effets négatifs.

15.12. À la cessation du contrat, la nomination du Responsable Externe prendra également fin. Les données traitées par Mobytt en tant que Responsable Externe seront restituées au Client ou détruites, à moins qu'elles ne soient conservées aux fins du Contrat ou de la Loi.

15.13. Le Client déclare et garantit qu'il n'effectuera pas de spamming, ni d'envoi, par SMS et/ou par e-mails, de communications non autorisées, non demandées et/ou non sollicitées par les destinataires (pratique interdite par les règles de la Nétiquette et par la Politique de Confidentialité).

15.14. Mobytt se réserve le droit de suspendre immédiatement le Service si, à sa seule discrétion ou sur communication de tiers, il considère que le Client exerce des activités en violation des garanties et des obligations prévues aux paragraphes précédents. 15.6. et 15.13. Dans ce cas, le Client, à la suite de communication, y compris par e-mail, de Mobytt, devra immédiatement éliminer les causes du litige ou fournir une documentation appropriée certifiant le plein respect de la Politique de Confidentialité de l'activité exercée par Mobytt. S'il n'y a pas de réponse immédiate, et en tout état de cause dans le délai fixé par Mobytt, Mobytt aura le droit de résilier le Contrat sans préjudice du droit au paiement intégral correspondant, et du droit de Mobytt d'intenter une action en réparation intégrale de tout dommage subi.

15.15. Mobytt s'engage à conserver dans ses propres archives l'historique des SMS et des e-mails envoyés, en indiquant le contenu, le destinataire et, si possible, le reçu. Ce fichier sera disponible pour consultation par le Client pendant trois mois après l'insertion des données mentionnées ci-dessus, en accédant à la Plateforme par le biais d'identifiants.

15.16. Conformément à l'article 7 du GDPR, avec la signature de cet Accord de Confidentialité, le client consent expressément à ce que Mobytt conserve les Données personnelles, les Données relatives au trafic et le contenu des SMS pour une période n'excédant pas 24 (vingt-quatre) mois :

- a. les enquêtes et les poursuites pénales ;
- b. la documentation en cas de litiges relatifs à la facture ou à la demande de

- paiement, y compris devant les tribunaux ;
- c. la commercialisation de services de communications électroniques ou pour la fourniture de services à valeur ajoutée ;
 - d. la consultation par le Client ;
 - e. l'organisation interne et les enquêtes statistiques, ainsi que pour répondre à toute demande de livraison et/ou d'affichage de données émanant de parties autorisées telles que, par exemple, les autorités administratives, judiciaires ou les forces de l'ordre.

Article 16 - Communications

16.1. Sauf prévisions contraires, les Parties conviennent et s'accordent à utiliser la poste électronique pour les communications relatives au Contrat et/ou aux Commandes.

16.2. Le Client s'engage à communiquer les éventuelles variations de son adresse e-mail au plus vite à Mobyt par courrier recommandé avec accusé de réception, par poste électronique certifiée ou par e-mail.

16.3. Mobyt ne pourra aucunement être tenue responsable pour mauvais fonctionnement ou retard au niveau des Services si celui-ci est dû à l'omission de la part du Client de communiquer une modification de l'adresse.

Article 17 - Loi d'application et Tribunal compétent

18.1. Le présent Contrat est régi de la loi française.

18.2. Pour toute controverse inhérente ou découlant du Contrat ou de son exécution, seul le tribunal de Marseille sera compétent.

18.3. Dans le cas d'un Contrat conclu par le Consommateur, le Tribunal du domicile ou de la résidence du Client sera compétent.

J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS CONTRACTUELLES

Mobyt S.A.S.U.

Siège légal et exécutif :

366 Rue d'Endoume, 13007 MARSEILLE – France

(+33) 04 91 45 70 20

support@moby.fr

www.moby.fr

Mise à jour : juin 2018